

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

AMENDEMENT

N ° CF171

présenté par

M. Hetzel, M. Carrez, M. Straumann, M. Reiss, Mme Valérie Boyer, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Genevard, Mme Bassire, M. Vialay, M. Schellenberger, Mme Le Grip et M. Le Fur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.